

**PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE 16 JUIN 2026**

L'an Deux mille vingt-six, le mardi 16 juin à 17h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 9 juin 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes Nièvre et Somme sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

PRESENTS :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, POIRET, LEPOIX, STEFANCZYK, HAFIAN, LEBRUN, DIRUY, CALAIS, SOUILLARD, DE ALMEIDA, DECERF, LEMAIRE, BARDOUX,
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, BARBET, DELASSUS, LAGRANGE, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, GUILLOT, MAUGER, PHILIPPE, DALLERY (suppléant commune Havernas), FRANCOIS, WALIGORA, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, FOURNET, POIRE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY, LECLERCQ, LEBLANC.

EXCUSES :

Mmes PELTOT, PADE, DORION,
Mrs DETOURNE, LOUETTE.

ABSENTS :

Mrs COLOMBEL, ROHAUT.

POUVOIRS :

Mr DETOURNE donne pouvoir à Mme POIRET,
Mme PELTOT donne pouvoir à Mme BENEDINI-POLLEUX,
Mme PADE donne pouvoir à Mr TIRMARCHE,
Mr LOUETTE donne pouvoir à Mr DELASSUS.

À l'unanimité des membres présents, Madame DE ALMEIDA, Maire de SAINT OUEN, est désignée secrétaire de séance de ce Conseil communautaire.

À l'unanimité des membres présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 29 avril 2026 est approuvé.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du Conseil communautaire ainsi que Madame TEMMERMANN, Conseillère Départementale, pour leur présence. Il indique que Monsieur LOGNON, Conseiller Départemental est excusé.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de cette séance.

ORDRE DU JOUR :

Présentation du nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL)

Informations :

Délibération de Bureau adoptée le 4 Juin 2026 pour candidater au conseil d'administration de l'établissement public foncier des hauts-de-France (EPF HDF)

Mobilité :

Avenant AVELO 3

Tour de Nièvre et Somme

Finances :

Adhésion CAUE 2026

Subvention association culturelle de Saint Ouen pour le cinéma le Vox

Ressources Humaines :

Mise à jour du tableau des emplois permanents :

- Création d'un emploi permanent au grade de rédacteur
- Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique

Délibération autorisant le recrutement d'un travailleur handicapé sur un emploi permanent

Jeunesse :

Convention Centre Animation Jeunesse été 2026

Environnement :

Comité de pilotage des emplois verts

Aménagement du territoire :

Convention de partenariat territorial portant sur le projet éolien du Prieuré – Commune de Crouy-Saint-Pierre

Tourisme :

Achat d'une licence IV pour la maison du Tourisme

Conventions concernant l'activité de randonnée sur le territoire intercommunal

Culture :

Réseau des médiathèques : demande de subvention DRAC

DAIC 2025 : Subventions château blanc-AAVA-Vignacourt 14-18

DAIC 2026

Lancement du diagnostic culturel de la Communauté de Communes

Autres :

Délibération créant les commissions thématiques intercommunales (remplace la délibération du 29 Avril 2026)

Complétude des commissions thématiques intercommunales

Collecte et traitement des déchets ménagers : Délégués de la CCNS à TRINOVAL (remplace la délibération du 15 Avril 2026)

Collecte et traitement des déchets ménagers : Délégués de la CCNS au SMIRTOM Plateau Picard Nord (remplace la délibération du 15 Avril 2026)

Syndicat Intercommunal pour la gestion des locaux et terrains de la gendarmerie de Picquigny-Désignation des délégués de la CCNS (remplace la délibération du 15 Avril 2026)

Désignation du délégué titulaire et de son suppléant de la Communauté de Communes au comité syndical de Territoire d'Energie Somme (remplace la délibération du 15 Avril 2026)

Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Questions diverses

↓ PRESENTATION DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Président laisse la parole à Madame BEAUCOURT, Coordinatrice du réseau lecture de la CCNS accompagnée de Monsieur MIGLIORETTI du cabinet d'études « L'Atelier d'action publique » qui a réalisé un diagnostic territorial à la fin de l'année 2025. Il poursuit ainsi sa mission de rédaction du schéma intercommunal de lecture publique qui est adossé au Contrat Territoire Lecture, contrat signé avec les partenaires institutionnels, DRAC et Département qui permet un accompagnement notamment financier sur les trois années à venir.

Monsieur MIGLIORETTI introduit sur la place du réseau de lecture publique d'une intercommunalité qui vise à répondre à ses besoins et qui permet de disposer d'un outil pour l'ensemble du territoire. Les 4 grands enjeux sont les suivants :

- Mettre en commun des ressources humaines, matérielles (documents, actions culturelles, animations, événements, etc.)
- Epauler les communes (élus et agents) et leurs actions (transversalité entre les médiathèques qui sont municipales et le réseau qui est intercommunal)
- Être un interlocuteur référent pour les institutions partenaires (au niveau du Département, Etat ou la Région),
- Répondre aux besoins d'habitants mobiles sur leur territoire (atouts des 16 médiathèques réparties sur le territoire)

Monsieur MIGLIORETTI poursuit sur les évolutions contextuelles et insiste sur l'intérêt de poursuivre la démarche au niveau intercommunal avec un besoin de structurer l'identité du territoire et l'objectif de faciliter son développement, de son attractivité et de sa visibilité. Pour ce faire, il s'agit de s'appuyer sur des outils notamment le réseau Lecture publique afin de faciliter le lien social avec un service de proximité pour l'ensemble des administrés.

Ainsi 4 objectifs en ressortent :

- conforter un maillage de lieux de vie,
- accompagner les usages en évolution des habitants,
- offrir des services communs sur tout le territoire,
- créer des passerelles entre acteurs du territoire.

L'intervenant expose ensuite les manques structurels et fonctionnels qui peuvent être comblés au regard des évolutions positives de ces dernières années du réseau qui est un atout pour l'ensemble des communes et des habitants.

Afin de réaliser ces objectifs, 4 axes de travail en lien avec la mise en place d'un nouveau CTL sont exposés :

- Assurer une pleine adhésion de chacun au réseau en renforçant la restructuration du Réseau
- Inscrire les équipements du territoire dans le quotidien des habitants en améliorant l'accueil des médiathèques et en communiquant davantage
- Renouveler le fonctionnement du réseau
- Renouveler le fonctionnement des équipements en renforçant la diversification des ressources déployées et en les mutualisant

Ce nouveau CTL qui fait écho au schéma vise à déployer ces actions et à renforcer à la fois, le lien entre l'intercommunalité qui peut impulser des projets et les communes qui peuvent être vectrices d'actions dans leur médiathèque. Des médiathèques qui ne sont pas uniquement centrées sur le livre mais qui développent aussi le jeu, le numérique et des ateliers divers.

Des évolutions sont nécessaires notamment en termes de pratiques professionnelles, d'offre documentaire, d'usages et d'Action culturelle.

Le plan de financement de ce CTL de 3 ans est le suivant :

- BUDGET TOTAL sur les 3 ans : 209 500 euros
- BUDGET ANNUEL pour la CCNS : 35 000 euros
- CO-FINANCEMENT ANNUEL de la DRAC : 30 000 euros (90 000 euros pour 3 ans)

Dont 126 000 euros seront dédiés à la coordination de réseau (personnel).

Madame LEPOIX, Vice-Présidente en charge de la Culture, relève un manque structurel et une notion de défiance vis-à-vis du réseau de lecture publique dus à une méconnaissance de certains maires sur leurs missions et leurs compétences au sein de leur propre médiathèque.

Ainsi, en tant que Maire, il y a tout un travail de savoirs en termes de droits, de devoirs, et de continuité et évolutions des actions communales. Madame LEPOIX rappelle que les médiathèques sont communales ainsi que le personnel. Ainsi elles peuvent mener des projets propres à la commune en dehors des actions menées par le réseau intercommunal des médiathèques.

Il faut renforcer le lien entre l'intercommunalité et les communes dans l'optique d'une dynamique partagée et pour un fonctionnement optimal du réseau.

Monsieur MIGLIORETTI indique que ce travail de connaissances égales (de tous les partenaires notamment les élus) est au fondement de la dynamique partagée exposée dans son intervention.

Monsieur WALIGORA, Maire de Lanches Saint Hilaire, ajoute qu'il ne faut pas qu'il n'y ai que les Maires des communes qui s'approprient ces connaissances mais aussi l'intégralité du Conseil communautaire qui devrait aller voir ce qu'il se passe dans les médiathèques.

Monsieur le Président remercie Monsieur MIGLIORETTI pour son intervention et indique que Madame BEAUCOURT est disponible pour répondre à toute autre question.

INFORMATIONS :

Monsieur le Président présente les points d'informations à l'Assemblée délibérante qui sont les suivants :

- **Délibération de Bureau adoptée le 4 Juin 2026 pour candidater au conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France (EPF HDF)**

L'établissement public foncier des hauts-de-France (EPF HDF) est un établissement à caractère industriel et commercial qui a pour mission, sur l'ensemble du territoire de la région Hauts-de-France à l'exception du département de l'Oise et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre situés au sud du département de l'Aisne, d'accompagner les collectivités publiques sur les volets fonciers de leurs projets, en matière d'ingénierie (expertise et conseil), d'acquisition foncière et immobilière, de portage foncier et de proto-aménagement (déconstruction/dépollution).

Ainsi, en amont du projet de la collectivité, l'EPF peut venir acquérir, requalifier des sites de toute nature, les gérer puis les revendre à la collectivité (ou à un autre acquéreur désigné par celle-ci) au moment opportun.

La gouvernance de l'Etablissement public foncier de Hauts-de-France prévoit un conseil d'administration de 30 membres majoritairement issus des collectivités territoriales, le Conseil régional, les 4 Conseils départementaux concernés et une représentation des EPCI.

Sur les 30 postes d'administrateurs, 14 sont dévolus au collège des EPCI. Cinq EPCI sont membres de droit ; la métropole européenne de Lille ; les communautés urbaines

d'Arras ; de Dunkerque ; les communautés d'agglomération Amiens-métropole et du Pays de Laon.

9 autres EPCI, ne siégeant pas de droit, sont désignés au terme d'un vote lors d'une assemblée spéciale des présidentes et présidents d'EPCI, sous l'égide du préfet de région.

Le renouvellement des mandatures à l'issue des élections municipales et communautaires nécessite qu'il soit procédé au renouvellement du collège des EPCI siégeant au conseil d'administration et au bureau de l'Etablissement.

La Communauté de communes Nièvre et Somme ne siégeant pas de droit au Conseil d'administration de l'EPF, a souhaité candidater pour y siéger et par conséquent désigner parmi les conseillers communautaires une ou un titulaire et une ou un suppléant (e).

Monsieur le Président précise qu'au vu des délais contraints (le renouvellement des instances de l'EPF étant prévu le 16 Juin 2026), cette délibération a été prise en bureau communautaire le 4 Juin 2026 afin de permettre à la Communauté de communes Nièvre et Somme de candidater pour siéger aux instances de l'EPF. Ce qui n'aurait pas été possible à la date du Conseil communautaire du 16 juin 2026.

Ainsi, le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a présenté la candidature de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au Conseil d'Administration de l'EPF et a désigné pour cette candidature :

- ✚ Monsieur Jean-Philippe DELFOSSE, **titulaire**,
- ✚ Madame Brigitte LEPOIX, **suppléant**.

Monsieur le Président précise que les élections du Conseil d'administration de l'EPF des Hauts-de-France ont eu lieu ce mardi 16 juin 2026 matin. Ainsi, 3 Communautés de communes sur les 10 candidates ont été retenues. Il s'agit de la Communauté de Communes de la Haute Somme, la Communauté de Communes du Vimeu ainsi que la nôtre, la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

- **Mobilité :**

Madame BOULINGUEZ, Chargée de mission habitat/mobilité développe les points suivants :

- **Avenant AVELO 3**

Madame BOULINGUEZ précise que le document envoyé avec la convocation a été quelque peu modifié par rapport aux éléments présentés ci-dessous. Un document rectificatif sera donc envoyé à nouveau l'ensemble des délégués communautaires.

La Communauté de communes est lauréate du programme AVELO 3 de l'ADEME, dont l'objectif est d'accompagner les territoires peu et moyennement denses dans la

définition, l'expérimentation et l'animation de leur politique cyclable jusqu'en avril 2027.

Quatre axes sont proposés dans le cadre de ce programme, et la CCNS est lauréate pour chacun d'entre eux :

- Axe 1 : soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études. L'ADEME finance à hauteur de 50 % des dépenses hors taxes récupérables liées aux études en lien avec les politiques cyclables ainsi qu'aux frais de maîtrise d'œuvre.
- Axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo sur le territoire. L'ADEME finance à hauteur de 50 % des dépenses hors taxes récupérables liées à l'achat de vélos et de matériels associés aux services vélo (arceaux vélos, stations de réparation, bornes de recharge pour VAE, etc.).
- Axe 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire. L'ADEME finance à hauteur de 50 % des dépenses hors taxes récupérables liées aux actions de communication, d'animation et de sensibilisation autour du vélo.
- Axe 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable. L'ADEME finance, pendant toute la durée du programme, le recrutement d'un chargé de mission vélo. Dans le cadre de cet axe, aucun recrutement spécifique n'a été réalisé au sein de la CCNS. L'ADEME a toutefois accepté de financer la part « politiques cyclables » du poste de chargée de mission Habitat/Mobilité, soit 0,15 ETP.

Lors du dépôt du dossier en 2024, les dépenses initialement programmées représentaient 85 569,70 €, répartis sur les trois axes suivants :

- Axe 1 : 64 400 € de dépenses pour 32 200 € de subventions,
- Axe 2 : 18 069,70 € de dépenses pour 9 034,85 € de subventions,
- Axe 3 : 3 100 € de dépenses pour 1 550 € de subventions.

Peu de dépenses ont finalement été engagées sur l'Axe 1, tandis que des dépenses supplémentaires éligibles au titre de l'Axe 3 vont être réalisées. L'ADEME a donc proposé à la CCNS de déposer une demande d'avenant financier afin de modifier la répartition des 85 569,70 € de dépenses entre les différents axes du programme.

Une demande d'avenant a ainsi été déposée auprès de l'ADEME, avec un nouvel état prévisionnel de dépenses d'un montant total de 44 607 €, réparti comme suit :

- Axe 1 : 28 000 € de dépenses pour 14 000 € de subventions,
- Axe 2 : 7 000 € de dépenses pour 3 500 € de subventions,
- Axe 3 : 9 607 € de dépenses pour 4 804 € de subventions.

➤ Tour de Nièvre et Somme

Dans le cadre du programme AVELO 3, la Communauté de Communes Nièvre et Somme organise, en partenariat avec les accueils de loisirs du territoire, le réseau des médiathèques et l'association Vélo en Baie de Somme, le Tour de Nièvre et Somme.

Inspirée du Tour de France, cette compétition sportive et ludique a pour objectif de sensibiliser les enfants à la sécurité routière, de promouvoir la pratique du vélo et de favoriser les mobilités douces à travers des animations éducatives et conviviales.

Principe de l'évènement :

Le Tour de Nièvre et Somme se déroulera sur plusieurs journées durant l'été 2026. Les enfants participeront à différentes étapes au cours desquelles plusieurs accueils de loisirs s'affronteront à travers des épreuves inspirées du cyclisme. Ces défis permettront de désigner les détenteurs des différents maillots :

- maillot du meilleur grimpeur (blanc à pois),
- maillot du meilleur sprinteur (vert),
- maillot de la combativité (rouge),
- maillot du vainqueur du classement général (jaune).

Pour cette édition 2026, les accueils de loisirs participants seront :

- Berteaucourt-les-Dames,
- Vignacourt,
- Saint-Ouen,
- Saint-Léger-lès-Domart,
- Domart-en-Ponthieu,
- Ailly-sur-Somme,
- Saint-Sauveur,
- Flixecourt,
- L'Étoile.

L'objectif est de renouveler l'opération lors des prochaines années en y associant de nouveaux accueils de loisirs du territoire.

Organisation :

Les sorties à vélo seront encadrées par l'association Vélo en Baie de Somme, agréée par l'État pour l'encadrement d'activités avec des mineurs. Les vélos seront fournis par l'association.

Avant chaque étape, une sensibilisation à la sécurité à vélo et au code de la route sera proposée aux enfants. Une partie de cette sensibilisation sera théorique avec la chargée de mission vélo du PMGA qui proposera aux enfants un serious game, l'autre partie sera pratique et consistera à évaluer l'aisance des enfants à vélo.

La compétition sera ouverte aux enfants âgés de 10 à 12 ans. Chaque accueil de loisirs pourra avoir 12 enfants qui participeront à la course, de préférence des enfants qui seront présents sur les trois semaines d'accueil. La sélection des enfants sera effectuée par l'association Vélo en Baie de Somme et non par les équipes d'animation des accueils de loisirs.

Chaque étape reliera un accueil de loisirs à une médiathèque du territoire. À l'arrivée, les enfants participeront à un temps convivial avec un goûter, une remise de prix et une découverte des collections des médiathèques autour de la mobilité. La chargée de mission vélo du PMGA sera également présente pour proposer un autre serious game appelé la fresque des mobilités destiné cette fois aux adultes.

Les parents auront la possibilité de venir récupérer directement leurs enfants sur le lieu d'arrivée de la course.

Etapes :

- 8 juillet

Les accueils de loisirs de Berteaucourt-les-Dames et de Vignacourt partiront de Vignacourt pour rejoindre la médiathèque de Berteaucourt-les-Dames.

- 10 juillet

Les accueils de loisirs de Saint-Léger-lès-Domart, Saint-Ouen et Domart-en-Ponthieu partiront de Saint-Léger-lès-Domart pour rejoindre la médiathèque de Domart-en-Ponthieu.

- 15 juillet

Les accueils de loisirs de Saint-Sauveur et d'Ailly-sur-Somme partiront de Saint-Sauveur pour rejoindre la médiathèque d'Argœuves.

- 24 juillet -Finale

Les accueils de loisirs de Flixecourt et de L'Étoile partiront de L'Étoile pour rejoindre l'Espace culturel et sportif de Flixecourt.

Dans la matinée, un ramassage sera organisé afin de permettre aux enfants ayant participé aux précédentes étapes de venir encourager les participants de Flixecourt et L'Etoile lors de l'arrivée de cette dernière étape.

En début d'après-midi, une grande finale réunira les vainqueurs des différents maillots remportés lors des étapes précédentes afin de désigner les grands gagnants du Tour de Nièvre et Somme 2026.

À l'issue de la remise des prix, un goûter sera proposé et un spectacle de BMX, financé par le PMGA, sera proposé. Les parents des enfants participants ainsi que les conseillers communautaires seront conviés à cet après-midi festif.

Une précision est apportée par Monsieur DELFOSSE, Vice-président en charge de la mobilité et Madame BOULINGUEZ au sujet du matériel (vélos). Le prestataire Vélo en Baie de Somme, financé par la Communauté de Communes Nièvre et Somme, s'occupera du prêt des vélos ainsi que de l'accompagnement sur route.

Monsieur DELAFOSSE, Adjoint au maire de la commune de FLIXECOURT, s'interroge sur la sécurité des parcours et demande si la gendarmerie participe à cette sécurisation.

Madame BOULINGUEZ répond que la Gendarmerie ne sera pas sollicitée mais une réunion est prévue le 17 juin 2026 avec les élus des communes concernées afin de mettre en place un balisage à certains passages stratégiques. Ainsi, les agents, les élus, les bénévoles seront mobilisés pour cet événement.

Une invitation sera envoyée à tous les élus concernant la remise des prix, le goûter et le spectacle de BMX lors de la finale du 24 juillet.

Monsieur DELFOSSE précise que si cet événement est populaire et suscite l'intérêt auprès des élus et de la population, il sera reconduit l'année prochaine avec des parcours traversant d'autres communes.

Madame BENEDINI-POLLEUX, Vice-présidente en charge de la jeunesse, relève l'intérêt de la dynamique de ce nouveau projet pour la mobilité et les enfants de notre territoire et remercie les équipes techniques pour le travail réalisé.

FINANCES :

- Adhésion CAUE 2026

Monsieur GAILLARD, Vice-Président en charge des Finances, prend la parole et présente le CAUE qui est chargé de défendre et promouvoir des réalisations de qualité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage auprès de tous ceux, acteurs publics et privés, qui partagent ce même objectif, en leur apportant information et conseil.

Les adhérents bénéficient :

- De conseils personnalisés gratuits sur des projets ou des intentions de projets, conseils proposés par des professionnels compétents du CAUE (architectes, urbanistes, paysagistes),
- D'un centre d'information et de documentation qui propose un accueil personnalisé et des services spécifiques,
- De possibilités d'emprunt d'ouvrages et de revues du fonds documentaire du centre d'information et de documentation du CAUE,
- Depuis 2024, le CAUE propose également une nouvelle offre de services : formations aux élus, conférences et ateliers en commune.

A ce titre, Monsieur GAILLARD, Vice-Président en charge des Finances, propose que la Communauté de Communes Nièvre et Somme renouvelle son adhésion au CAUE pour l'année 2026 pour un montant de contribution de 800 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, autorise Monsieur le Président à verser au titre de l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au CAUE une contribution de 800 € pour l'année 2026.

- Subvention association culturelle de Saint Ouen pour le cinéma Le Vox

Monsieur GAILLARD, Vice-Président en charge des Finances, propose d'octroyer une subvention de 5000 € pour l'année 2026 à l'association culturelle de Saint Ouen dans le cadre du fonctionnement du cinéma Le Vox qui accueille de nombreuses communes de l'intercommunalité et rayonne sur l'ensemble du territoire.

Madame DE ALMEIDA, Maire de Saint Ouen, précise que ce cinéma n'accueille pas que les habitants de la commune mais a réellement un rayonnement intercommunal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, approuve l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000 € pour l'année 2026 à l'association culturelle de Saint Ouen pour le fonctionnement du cinéma Le Vox.

↓ RESSOURCES HUMAINES :

- Mise à jour du tableau des emplois permanents

Monsieur GAILLARD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, rappelle que le Statut de la Fonction publique territoriale pose comme principal outil de gestion des ressources humaines le tableau des emplois, soumis par délibération au Conseil communautaire, après consultation du Comité Social Territorial en ce qui concerne les suppressions de postes.

En effet, si l'Autorité territoriale, qui est investie du pouvoir de nomination, est compétente pour prendre les décisions individuelles relatives aux agents, dont le recrutement, l'assemblée délibérante est compétente quant à elle pour créer, supprimer ou modifier les emplois.

Il propose de mettre à jour le tableau des emplois / grades (classés par filières), voté par le Conseil communautaire le 26 Février 2026, afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Création d'un grade de rédacteur territorial à temps complet 35/35^{ème} pour occuper un poste d'assistante de direction,
- Création d'un grade d'adjoint technique territorial à temps complet 35/35^{ème} pour pérenniser un poste d'agent d'entretien des espaces verts actuellement en CDD.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, approuve le tableau des emplois permanents de la Communauté de communes Nièvre et Somme tel que présenté en annexe.

- Délibération autorisant le recrutement d'un travailleur handicapé sur un emploi permanent

Monsieur GAILLARD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, rappelle que les collectivités ont la possibilité de recruter par contrat d'un an, éventuellement renouvelable une fois, des personnes reconnues handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L 5212-13 du code du travail.

Ce mode de recrutement n'est pas ouvert aux personnes ayant la qualité de fonctionnaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique, sur emploi permanent, sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions d'assistante de direction à temps complet à raison de 35/35^{ème} pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1er Août 2026.

Monsieur DELAFOSSE, adjoint au Maire de la commune de FLIXECOURT, demande à quel poste correspond cette autorisation de recrutement de travailleur handicapé.

Monsieur GAILLARD répond qu'il s'agit du poste d'assistante de direction cité dans la délibération précédente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, autorise le recrutement d'un agent selon les modalités susvisées.

✚ JEUNESSE :

- **Convention Centre Animation Jeunesse (CAJ) été 2026**

Madame BENEDINI-POLLEUX, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse, indique que par délibération en date du 11 Décembre 2024, la Communauté de Communes Nièvre et Somme a autorisé la signature de la convention relative au fonctionnement du centre d'animation jeunesse (CAJ), situé à Picquigny, pour l'année 2025.

En effet, le fonctionnement du CAJ fait l'objet d'une convention annuelle entre la Communauté de communes Nièvre et Somme et l'association PEP80.

Cette convention a pour objectifs de fixer les modalités de gestion du CAJ, ainsi que le budget afférent versé par la CCNS aux PEP80.

Le budget prévisionnel pour le fonctionnement du CAJ pour l'été 2026 s'élève ainsi à 111 500 € (hors subvention de la CAF) pour 4 départs en camps.

Madame BENEDINI-POLLEUX propose donc de délibérer pour autoriser le Président à signer cette convention.

Madame BENEDINI-POLLEUX précise que les travaux de conformité pour tenir le CAJ à la Catiche cet été n'ayant pas été actés et réalisés, des séjours et départs en camps sont proposés et organisés pour maintenir tout de même des activités pour la jeunesse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, autorise le Président à signer la convention avec les PEP80 pour l'organisation du CAJ pour l'été 2026 et à solliciter les subventions auprès de la CAF de la Somme et de tout autre financeur.

Suite au vote, Madame BENEDINI-POLLEUX indique que les élus vont recevoir très rapidement un mail concernant les différents départs en camps avec les dates d'inscription afin de pouvoir diffuser ces informations aux administrés.

✚ ENVIRONNEMENT :

- Comité de pilotage des emplois verts

Afin notamment de planifier et de suivre les travaux exécutés dans les communes par l'équipe des emplois verts de la Communauté de Communes, il convient de constituer un comité de pilotage qui sera présidé par le Vice-Président en charge de l'Environnement, Monsieur Antony DELVILLE.

Ce comité de pilotage sera constitué d'un représentant par commune concernée.

Monsieur DELVILLE précise que pour le moment, cela ne concerne que les communes de l'EX-CCOA mais qu'une réflexion va être engagée au sein de la Communauté de Communes Nièvre et Somme afin d'éventuellement proposer ce service à d'autres communes. Il faudra examiner ce point également en commission des finances puisque cela va impacter la Dotation de Solidarité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, désigne :

AILLY SUR SOMME	BENEDINI-POLLEUX Catherine
ARGOEUVES	GOURGUECHON François
BELLOY SUR SOMME	HERBETTE Jean-Luc
BOURDON	DELASSUS Anthony
BREILLY	LAGRANDE Louis
CAVILLON	DELFOSSÉ Jean-Philippe
CROUY SAINT PIERRE	SINOQUET Régis
FOURDRINOY	GUILLOT Manuel
HANGEST SUR SOMME	PHILIPPE Didier
LA CHAUSSEE TIRANCOURT	FRANCOIS Philippe
LE MESGE	BLAIZEL Bertrand
PICQUIGNY	HERBET José
SAINT SAUVEUR	DECERF Florence
SAISSEVAL	LOUETTE Vincent
SOUES	LEMAIRE Annick
YZEUX	LEBLANC Jean-Marie

comme membres du Comité de pilotage des emplois verts.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- **Convention de partenariat territorial portant sur le projet éolien du Prieuré – Commune de Crouy-Saint-Pierre**

Monsieur FRANCOIS, Président, propose de délibérer pour l'autoriser à signer une convention tripartite entre la société des Eoliennes du Prieuré, la commune de Crouy Saint Pierre et la Communauté de Communes Nièvre et Somme qui a pour objet de définir un cadre de partenariat et de coopération entre les parties autour du projet éolien du Prieuré.

Cette convention vise à engager une réflexion commune visant à étudier la mise en place, lors de la phase de construction du projet, d'un dispositif de financement participatif local permettant aux habitants et acteurs du territoire qui le souhaiteront de participer au financement du projet.

Les modalités précises de ce dispositif feront l'objet d'études spécifiques ultérieures et dépendront notamment :

- Des conditions techniques, financières et réglementaires applicables,
- Ainsi que des partenaires susceptibles d'être mobilisés.

Dans l'hypothèse où un tel financement participatif serait réalisable, les parties prenantes s'engageront alors mutuellement par un contrat annexe à cette convention.

Cette convention vise également à engager conjointement une réflexion territoriale autour des opportunités offertes par l'autoconsommation collective d'électricité renouvelable à l'échelle du territoire de la Communauté de communes.

Cette réflexion pourra notamment porter sur les besoins énergétiques des collectivités, les possibilités de valorisation territoriale de l'énergie produite ou encore les conditions techniques, économiques et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre éventuelle d'un tel dispositif.

L'étude d'éventuelles solutions de flexibilité énergétique territoriale permettant de contribuer à l'optimisation de l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau électrique public sera également envisagée et à ce titre des échanges seront engagés avec la SEM Énergies Somme.

A ce stade, cette convention ne constitue en rien un engagement ferme et définitif des parties et notamment de la communauté de communes sur la faisabilité et la rentabilité du projet envisagé.

Cette convention entrerait en vigueur à compter de sa signature pour une durée de trois ans.

Elle pourra être renouvelée ou modifiée par accord écrit entre les parties.

Monsieur SINOQUET, Maire de CROUY SAINT PIERRE, stipule qu'effectivement les trois principaux points sont l'autoconsommation partagée, le financement participatif et le stockage de la production d'énergie. Il mentionne que c'est un projet innovant et ambitieux mais que pour le moment nous ne sommes pas liés, nous sommes simplement adhérents à ce projet.

Monsieur le Président précise que le Préfet doit statuer rapidement sur ce projet éolien.

Monsieur SINOQUET indique qu'il a reçu le 16 juin 2026 un courrier de la Préfecture mentionnant le fait que l'étude est reportée jusqu'au 11 septembre 2026 mais nous pouvons continuer d'étayer ce dossier en déposant cette convention directement en Préfecture si elle est approuvée.

Monsieur DELAFOSSE, Adjoint au Maire de la commune de FLIXECOURT, se pose la question à savoir si signer cette convention ce n'est pas impulser de nouveaux projets éoliens sur le territoire.

Monsieur le Président évoque que le Conseil communautaire le 17 décembre 2025 a émis un avis favorable concernant ce projet à CROUY ST PIERRE tout en sachant que c'est le Préfet qui va décider des suites à donner. Il rappelle également que la position de la Communauté de Communes Nièvre et Somme a toujours été de suivre la position et l'avis des communes d'implantation.

Monsieur DELAFOSSE, se pose la question de l'efficacité des éoliennes et pointe le risque de voir s'étendre de multiples projets éoliens de ce type si nous signons cette convention.

Monsieur le Président exprime qu'au contraire, il faut essayer d'en tirer du bénéfice pour notre territoire notamment explorer des pistes innovantes telles que l'auto consommation collective.

Madame LEMAIRE, Maire de SOUES, s'interroge sur le type de convention qui sera peut-être privilégié pour les projets éoliens futurs au sein de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Monsieur le Président, répond que ce ne sera pas nécessairement le même type de convention mais possiblement pour le projet éolien sur la commune de SOUES.

Madame LEMAIRE expose le fait de l'importance de maîtriser l'énergie et notamment de vouloir la stocker.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à :

- 48 VOIX POUR

- 0 VOIX CONTRE

- 2 ABSTENTIONS : Madame STEFANCZYK Nathalie, Maire de BOUCHON et Madame BARDOUX Bénédicte, Adjointe au Maire de VIGNACOURT, par **DELIBERATION 7**, autorise le Président à signer la convention de partenariat territorial tripartite portant sur le projet éolien du Prieuré sur le territoire de la Commune de Crouy-Saint-Pierre avec la société des Eoliennes du Prieuré détenue par Eurowind Energy et la commune de Crouy Saint Pierre.

TOURISME :

- **Achat d'une licence IV pour la maison du Tourisme**

Monsieur TIRMARCHE, Vice-Président en charge du Tourisme, suite à l'avis favorable de la commission tourisme en date du 27 Mai 2026, propose que la communauté de communes acquiert une licence de débit de boissons de 4e catégorie (« licence IV ») afin de développer les services proposés par la Maison du Tourisme Nièvre et Somme en proposant à la vente en consommation sur place de bières locales. Bien qu'une licence III suffise techniquement, la situation du quota (1 débit pour 450 habitants) impose le rachat d'une licence existante sur la commune de Picquigny.

La licence IV appartenant actuellement à Monsieur Francis BECU, ancien propriétaire du bar PMU le Terminus, situé 128 rue du 60^{ème} RI à Picquigny (80310), est proposée à la vente pour un montant de 5 000 € TTC.

Madame LEMAIRE, Maire de la commune de SOUES, soulève la problématique de mêler Office de tourisme et débit de boisson avec un questionnement quant à la catégorie qui peut permettre la mise en vente d'alcools forts. Cela pose aussi la question des agents de la collectivité qui vont devoir demander l'âge des plus jeunes, la fréquence de la consommation, etc. avec un risque aussi lié à l'emplacement de l'OT qui est situé le long du canal de la Somme. Un débat s'ensuit.

Monsieur TIRMARCHE répond en indiquant que c'est le même principe que la vente à emporter et que la vente d'alcool est interdite aux mineurs. Il rappelle qu'acquérir cette licence 4 est une belle opportunité financière et qu'évidemment l'OT ne deviendra pas un débit de boisson, l'objectif étant de proposer une bière locale à une personne qui réalise son point d'étape à l'OT en toute légalité. Il précise qu'il n'y a pas de concurrence faite vis-à-vis des bars et qu'aucun alcool fort ne sera proposé à la vente.

Monsieur WALIGORA, Maire de la commune de LANCHES SAINT HILAIRE, pose la question à savoir si légalement nous pouvons acheter une Licence dans la mesure où selon lui on ne peut acquérir une licence que si c'est la dernière en vigueur dans la commune.

Monsieur WALIGORA souligne également la nécessité pour l'Office de tourisme de renforcer ses actions et sa politique de valorisation à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCNS, plutôt que de concentrer systématiquement les initiatives sur la commune de Picquigny.

Madame BENEDINI-POLLEUX, Maire de la commune d'Ailly Sur Somme, mentionne que n'est pas forcément le cas puisque sa commune a acquis récemment une licence IV dans les mêmes conditions.

Monsieur TIRMARCHE contextualise en évoquant l'arrêt d'activité d'un bar qui souhaite par conséquent vendre sa Licence et exprime le fait que toutes les réglementations ont été étudiées avant la proposition de délibérer sur ce point. Par ailleurs, il est rappelé que l'achat de cette Licence est une opportunité de mise en conformité de ce qui se fait déjà.

Monsieur WALIGORA précise que ce projet d'acquisition de licence IV avait déjà été proposé et refusé par l'ancienne mandature.

Monsieur le Président indique que ce point n'a jamais été présenté en conseil communautaire sous l'ancienne mandature.

Monsieur WALIGORA, mentionne la charge de travail en plus pour les agents de l'OT.

Madame LEMAIRE insiste sur la responsabilité du Président qui est engagé en cas de d'incident.

Monsieur le Président conclut en indiquant que l'Office de Tourisme ne sera pas le quatrième débit de boisson de la commune de Picquigny. Il s'agit simplement de pouvoir vendre une bière locale au point d'étape qu'est l'OT.

Monsieur TIRMARCHE complète Monsieur le Président en indiquant que cela a été étudié et validé en commission Tourisme le 27 Mai dernier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à :

-47 VOIX POUR,

-2 VOIX CONTRE : Madame LEMAIRE, Maire de SOUES et Monsieur WALIGORA, Maire de LANCHES SAINT HILAIRE

-1 ABSTENTION : Madame HAFIAN, Maire de CANAPLES

par **DELIBERATION 8**, approuve l'acquisition d'une licence IV auprès de Monsieur Francis BECU pour un montant de 5 000 € TTC.

- **Conventions concernant l'activité de randonnée sur le territoire intercommunal**

Monsieur TIRMARCHE, Vice-Président en charge du Tourisme, présente les activités de promenade et de randonnée comme des supports principaux du développement de l'activité touristique, et donc économique du territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Elles sont également importantes pour la qualité de vie des habitants du territoire qui aiment découvrir la diversité des paysages qui les entourent et pratiquer une activité physique douce.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes Nièvre et Somme a décidé de lancer dans le cadre de sa politique de développement touristique la création d'itinéraires de randonnée et la remise en état du balisage des circuits d'intérêt communautaire du territoire (création ou remise en état de 2 circuits par an).

Des conventions sont nécessaires pour formaliser ces ouvertures au public d'itinéraires de randonnée sur les communes concernées. Ces conventions précisent les engagements, les responsabilités de différentes parties et les dispositions législatives et réglementaires liées à ces activités, notamment les droits de passage.

Par ces conventions la commune concernée s'engage à :

- maintenir le libre accès du chemin aux promeneurs et randonneurs, toutes disciplines non motorisées. Elle autorise les opérations de balisages rendues nécessaires par l'ouverture du chemin au public dans la mesure de leur compatibilité avec les actions d'exploitation et de jouissance normale de la propriété,
- signaler à la communauté de communes dans les meilleurs délais toutes modifications apportées au tracé ainsi qu'à son revêtement et à l'informer de façon plus générale de tout événement qui pourrait gêner ou empêcher la promenade et la randonnée sur ce chemin,
- prévenir la communauté de communes Nièvre et Somme de tout projet de suppression ou d'aliénation de ce chemin au moins 4 mois à l'avance afin de lui permettre de rechercher éventuellement un itinéraire de substitution et de modifier les publications qui en assurent la promotion,
- assurer l'entretien et le nettoyage du parcours à destination d'une circulation piétonne.

Selon les articles L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire exerce le pouvoir de police municipale sur les espaces terrestres situés sur sa commune. Dans ce cadre, il a notamment en charge de veiller à la sûreté et la sécurité des usagers.

Dans le cas où le/chemin(s) ferait (aient) l'objet d'un bail (de location, de chasse, etc.), la commune s'engage à informer les personnes concernées (particulier,

agriculteur, association, etc.) du passage d'un ou plusieurs itinéraire (s) de randonnée.

La commune consent à ce que le parcours mis à disposition figure sur des panneaux de signalétique et supports de promotion (topo-guide, site internet etc.) réalisé par la communauté de communes Nièvre & Somme, ainsi que par tout autre organisme ayant vocation à promouvoir les formes de randonnées non motorisées.

La Communauté de Communes Nièvre et Somme s'engage quant à elle à :

- Faire réaliser une expertise du/des circuits de randonnée comprenant la vérification cadastrale des sentiers empruntés, un relevé d'anomalie, le plan de balisage et de signalétique,
- mettre en place le balisage et la signalétique directionnelle (poteaux, balisettes), selon les plans prévus à cet effet,
- informer à l'avance la commune de la tenue de tous les travaux exécutés sur son fonds,
- valoriser l'itinéraire et installer un panneau d'information au point de départ du parcours conformément à la charte graphique définie par la communauté de communes afin de garder une cohérence à l'échelle du réseau de chemins du territoire Nièvre et Somme,
- assurer la promotion du circuit de randonnée par l'édition de différents supports, en liaison avec tous les établissements en ayant l'intérêt (collectivités, agence de développement touristique de la Somme, etc.),
- à recommander aux utilisateurs, dans ses publications relatives à la randonnée, de rester sur les sentiers balisés, de refermer les barrières, de ne laisser aucun détritux et, d'une manière générale, de respecter les législations en vigueur et la quiétude des lieux ainsi que les éventuels règlements locaux.

Les conventions sont conclues pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur TIRMARCHE, Vice-Président en charge du Tourisme, précise que l'année dernière, les deux chemins validés étaient les suivants :

- SAINT OUEN - BETTENCOURT SAINT OUEN (avec une petite partie – droit de passage au niveau de la commune de VILLE LE MARCLET),
- SAISSEVAL (qui sera inauguré prochainement ayant reçu le totem il y a peu)

Cette année un chemin est proposé et retenu par la commission tourisme : L'ETOILE – BOUCHON. Ainsi, il indique qu'il ne faut pas hésiter à proposer des chemins de randonnée, vecteur de tourisme.

Monsieur CARLE, adjoint au Maire de la commune de Saint Ouen, évoque que pour le chemin de SAINT OUEN – BETTENCOURT SAINT OUEN, cela a été mis en place ce mardi 16 juin 2026. Il ne reste plus qu'à installer les totems.

Madame DE ALMEIDA, Maire de SAINT OUEN, indique que le balisage sera réalisé la 2^{ème} ou 3^{ème} semaine de juillet 2026.

Monsieur LECLERCQ, Maire de VILLE LE MARCLET, précise que sa commune est concernée aussi par ce trajet avec le placement de panneaux signalétiques.

Madame DE ALMEIDA, répond qu'effectivement cela est lié au droit de passage.

Monsieur TIRMARCHE, propose de délibérer pour autoriser le Président à signer ces conventions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, autorise le Président à signer les conventions relatives à l'activité de randonnée avec toutes les communes de l'intercommunalité concernées.

CULTURE :

- **Réseau des médiathèques : demande de subvention DRAC**

Madame LEPOIX, Vice-Présidente en charge de la Culture, expose la nécessité d'équiper informatiquement et numériquement la nouvelle médiathèque de la commune d'Argœuves, membre du réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Le montant prévisionnel des investissements s'élève à 12 533,00 € HT se répartissant comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Coût de l'opération HT
Equipement informatique (postes médiathécaire et publics, périphériques, équipement Wi-Fi, paramétrage et installation)	5 639€
Espace numérique (consoles, manettes,	2 277€

casques, jeux)	
Autres équipement numérique (appareil photo, casque de réalité virtuelle, Ipad, machine de découpe, téléviseur, barre de son))	1 946€
Vidéoprojecteur	1 399€
Borne d'arcade	1 272€
TOTAL HT	12 533€

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Partenaires financiers	Montant HT	Part en %
DRAC (DGD)	5 639,00 €	45 %
CCNS-Fonds propres	6 894,00 €	55 %
TOTAL	12 533,00 €	100 % du montant global de l'opération

Madame la Vice-Présidente en charge de la Culture propose de délibérer pour approuver ces investissements et pour solliciter la DRAC.

Madame LEBRUN, Adjointe au Maire de la commune de FLIXECOURT, interpelle Madame LEPOIX sur le détail des équipements prévus invoquant que la médiathèque de Flixecourt n'a pas bénéficié de tous ces équipements à son ouverture.

Madame LEPOIX, répond en citant les multiples équipements : informatiques et numériques de la médiathécaire, WIFI, consoles de jeux, manettes, casques, jeux vidéos, appareil photo, casque de réalité virtuelle, IPAD, machine de découpe 3D, téléviseur, barre de son.

Monsieur DE LIMERVILLE, Adjoint au Maire de la commune d'ARGOEUVES, prend la parole en rappelant que la commune d'ARGOEUVES a acheté un ancien corps de ferme pour créer une nouvelle médiathèque. Les travaux de réhabilitation vont s'achever prochainement car il n'y a pas eu de mauvaises surprises ou d'arrêts au niveau du chantier. Cela va permettre à la commune de se doter d'un outil ultra moderne avec l'aide, les subventions de la DRAC (DGD), de la Communauté de Communes Nièvre et Somme et la commune. Cet équipement sera donc entièrement nouveau d'où la nécessité de l'équiper entièrement et en fonction des nouvelles technologies.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, adopte le projet d'équipement informatique et numérique de la médiathèque d'Argœuves, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus et à cet effet, autorise le Président à solliciter la DRAC au titre de la DGD.

- **Subventions 2025 du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles (DAIC)- CHATEAU BLANC-AAVA-VIGNACOURT 14-18**

Madame LEPOIX, Vice-Présidente en charge de la Culture, rappelle que la Communauté de Communes Nièvre et Somme met en œuvre un vaste projet culturel innovant, qui contribue à la mutation de son territoire et favorise l'expression de ses populations par le biais de l'art et de la culture, dont les axes de développement sont la lecture publique, le spectacle vivant, la musique, les patrimoines culturels et historiques, et les archives.

En plus de ce projet structurant, de nombreuses initiatives complètent l'action intercommunale et participent à la vie culturelle et à l'attractivité du territoire (expositions, valorisations de patrimoines, événementiel, etc.).

Dans ce cadre, trois demandes de subvention ont été reçues en 2025, celle du Château Blanc à Flixecourt, celle de l'AAVA (Amicale des Amateurs de Véhicules Anciens) à Pernois et celle du centre d'interprétation à Vignacourt et qui ont reçu un accord de principe de la commission culture pour l'attribution d'une subvention.

Il est donc proposé de délibérer sur le montant attribué, de façon à pouvoir verser la subvention en 2026, étant précisé que le budget 2025 alloué à ces subventions DAIC et non utilisé a été reporté au budget primitif 2026.

Les bilans ayant été reçus pour ces associations :

➤ **LE CHATEAU BLANC**

- Nom du projet : *Saison 2025* (Programmation de 4 ou 5 événements de type concerts et pièces de théâtre..., poursuite du partenariat avec le photographe Ludo Leleu en résidence et des ateliers journalistiques en partenariat avec Radio Campus Amiens)
- De janvier à décembre 2025 au Château Blanc de Flixecourt
- Budget prévisionnel : 15 700,00 € dépenses réalisées : 16 207,00 €
- Demande de la structure : 3 140,00€ (20 %)
- **Proposition de versement : 3 140,00 € (20%)**

➤ **L'AAVA (Amicale des Amateurs de Véhicules Anciens)**

- Nom du projet : *15^e fête des véhicules anciens* (rassemblement annuel des véhicules anciens, bourses de pièces détachées, marché du terroir, groupes de musique, animations diverses...)
- Dimanche 6 juillet 2025 à Pernois
- Budget prévisionnel : 8 280,00 € dépenses réalisées : 6 850,00 €
- Demande de la structure : 1 656,00 € (20 %)

- Proposition de versement : proposition de versement au prorata des dépenses effectives soit : 1 370,00 € (20 %)
- **VIGNACOURT 14-18 (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Vignacourt)**
 - Nom du projet : Saison culturelle 2025 du centre d'interprétation (ateliers avec le photographe Irwin LEULLIER, concerts, ateliers dessins, arts plastiques, aquarelle, gravure, modelage, initiation à l'anglais, expositions, concerts, etc.)
 - De janvier à novembre 2025 au CIAP de Vignacourt
 - Budget prévisionnel : 6 280,00 € Dépenses réalisées : 5 041,00 €
 - Demande de la structure : 1 256,00 € (20 %)
 - Proposition de versement : Proposition de versement au prorata des dépenses réalisées : 1 008,00 € (20%)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, accorde aux associations susvisées au titre du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles 2025 les subventions mentionnées ci-dessus.

- **Subvention 2026 du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles (DAIC)**

Au même titre que pour les subventions DAIC 2025, poursuivant les mêmes objectifs, Madame la Vice-Présidente en charge de la Culture évoque plusieurs demandes de subventions DAIC qui ont été reçues pour l'année 2026 et validées par la commission Culture en date du 1^{er} Juin 2026.

Madame LEPOIX, Vice-Présidente en charge de la Culture, détaille la répartition et les choix effectués par la commission Culture qui a examiné l'ensemble des dossiers de demande de subventions. Un constat apparaît, certaines associations sollicitent régulièrement la CCNS et de nouvelles associations avec des projets un peu moins onéreux en font la demande et méritent d'être soutenues. Ainsi, la commission a pris le parti d'encourager les nouvelles associations qui se manifestaient et ensuite avec le montant restant de l'enveloppe financière de 12 000 € par an et sans la dépasser, il a été convenu d'octroyer des subventions un peu moindres aux associations qui sollicitent régulièrement la CCNS. En effet, certaines associations surévaluent quelque fois leur budget prévisionnel.

Cela concerne les dispositifs suivants :

- **L'AAVA (Amicale des Amateurs de Véhicules Anciens)**
 - Nom du projet : fête des véhicules anciens (rassemblement annuel des véhicules anciens, concerts, spectacles...)
 - Dimanche 5 juillet 2026 à Pernois
 - Budget prévisionnel : 8 280,00 €
 - Demande de la structure : 1 656,00 € (20 %)

- **Proposition de versement : 1 120,00 €**

- **Les Amis de la Collégiale de Picquigny**
 - Nom du projet : Exposition de peinture, 2 concerts et 1 visite guidée
 - D'avril à décembre 2026 à Picquigny
 - Budget prévisionnel : 4 500,00 €
 - Demande de la structure : 900,00 € (20 %)
 - **Proposition de versement : 900,00 €**

- **L'APATE (Association pour la préservation du Patrimoine et l'Attractivité Touristique de l'Étoile)**
 - Nom du projet : « Au fil de l'Apate » (expo de mars à septembre, recueil de témoignages mars et avril, balade contée, concert de gospel)
 - 9 Août et 13 Septembre 2026 à L'Etoile
 - Budget prévisionnel : 2 360,00 €
 - Demande de la structure : 472,00 € (20%)
 - **Proposition de versement : 472,00 €**

- **LE CHATEAU BLANC**
 - Nom du projet : Saison 2026, 3 concerts + 1 pièce de théâtre
 - De Mars à décembre 2026 au Château Blanc de Flixecourt
 - Budget prévisionnel : 16 700,00 €
 - Demande de la structure : 3 340,00€ (20 %)
 - **Proposition de versement : 2 500,00 €**

- **CH'LEZ'ARTS FESTIVAL**
 - Nom du projet : Divers stands (photo, peinture, sculpture sur bois, lecture poésie, éducation à l'environnement, Tremplin jeunes talents, concerts)
 - Samedi 30 mai 2026 de 14h à 1h à Ailly sur Somme
 - Budget prévisionnel : 12 300,00 €
 - Demande de la structure : 2 460,00 € (20 %)
 - **Proposition de versement : 2 000,00 €**

- **CHATEAU DE PICQUIGNY**
 - Nom du projet : Initiative culturelle autour d'un repas médiéval
 - Samedi 29 Août 2026 à Picquigny
 - Budget prévisionnel demandé : 3 300,00 €
 - Demande de la structure : 660,00 € (20%)
 - **Proposition de versement : 660,00 €**

Madame LEPOIX, précise que le but n'est pas de payer le repas mais de financer les activités qui ont lieu autour de ce repas tels que la mise en place de jeux, de concerts médiévaux, etc.

- **VIGNACOURT 14-18 (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Vignacourt)**
 - Nom du projet : Actions et évènements culturels» Ateliers (anglais, photo, quilling), expos, concert, Journées Européennes du Patrimoine, Journée Internationale de la paix, lecture, etc.)
 - De Janvier à Novembre 2026 à Vignacourt
 - Budget prévisionnel : 4 200,00 €
 - Demande de la structure : 840,00 € (20 %)
 - **Proposition de versement : 840,00 €**

- **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VIGNACOURT**
 - Nom du projet : Les pompiers fêtent la Saint-Jean » acte 3
 - 27 Juin 2026 à Vignacourt
 - Budget prévisionnel : 24 329,00 €
 - Demande de la structure : 4 850,00 € (20%)
 - **Proposition de versement : 3 500,00 €**

Madame LEPOIX précise que c'est la 1^{ère} fois que cette association sollicite l'attribution d'une subvention. Leur budget est conséquent et le projet sera accompagné de grandes manifestations musicales.

Monsieur WALIGORA, Maire de LANCHES SAINT HILAIRE, prend la parole et évoque qu'il est dommage de moins soutenir l'AAVA qui a été un grand partenaire de l'événement FOLIES 80 l'année précédente.

Madame LEPOIX indique que la commission a simplement réduit en raison du budget prévisionnel de l'année dernière qui était élevé (8 280,00 €) par rapport aux dépenses effectivement réalisées (6 850,00 €).

Madame DE ALMEIDA, Maire la commune de SAINT OUEN et membre de la commission Culture, poursuit en précisant qu'il n'y a pas eu de baisse mais un réajustement par rapport aux dépenses réelles.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, accorde aux associations susvisées au titre du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles 2026 les subventions mentionnées ci-dessus.

- **Lancement du diagnostic culturel de la Communauté de Communes Nièvre et Somme**

Madame LEPOIX, Vice-Présidente en charge de la Culture, rappelle que la culture constitue un facteur d'attractivité, de cohésion sociale, de développement territorial et de qualité de vie des habitants.

Ainsi, Madame LEPOIX mentionne la nécessité de réaliser un diagnostic culturel à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme afin de disposer d'une connaissance partagée et actualisée de l'offre culturelle, des équipements, des acteurs, des pratiques et des attentes des habitants du territoire intercommunal (depuis la fusion en 2017 notamment) et permettre d'élaborer une stratégie culturelle intercommunale fondée sur un état des lieux objectif et concerté afin d'accompagner la définition et l'actualisation de sa politique culturelle territoriale.

Cette démarche aura notamment pour objectifs :

- de réaliser un état des lieux de l'offre culturelle et artistique,
- d'identifier les équipements, services et manifestations culturelles existants,
- de recenser les acteurs culturels, associatifs et institutionnels,
- d'analyser les pratiques culturelles des habitants et leurs attentes,
- d'évaluer les dynamiques de coopération entre les communes,
- de mettre en évidence les enjeux territoriaux et les besoins non couverts,
- de formuler des orientations stratégiques pour le développement culturel intercommunal.

Le diagnostic reposera sur une démarche participative associant les communes membres, les partenaires institutionnels, les acteurs culturels et les habitants.

Sa réalisation sera confiée à un prestataire spécialisé dans le cadre d'une consultation conforme aux règles de la Commande publique.

La Communauté de Communes Nièvre et Somme déposera un dossier de candidature pour l'appel à projets auprès des services de la Région des Hauts de France entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre 2026.

Si la Communauté de Commune est sélectionnée, l'étude commencera en 2027. La dépense liée au diagnostic culturel de territoire sera alors à inscrire dans le budget 2027.

Madame LEPOIX indique que ce diagnostic sera le pendant du diagnostic du réseau Lecture présenté en début de séance. Ainsi, ici la proposition est d'engager un travail similaire mais pour la partie culturelle en sachant que les subventions qui sont attribuées par la Région et le Département risquent d'être mises en difficulté si la CCNS n'engage pas ce travail de diagnostic au préalable.

Un état des lieux de l'offre culturelle réalisé en concertation avec les élus, les habitants et les partenaires est donc nécessaire pour ensuite élaborer un programme d'actions.

Le montant estimatif pour la réalisation de ce diagnostic est de 30 000 € HT et le plan de financement prévisionnel est réparti de la manière suivante :

Partenaires financiers	Montant HT	Part en %
Région HDF	18 000 €	60 %
CCNS-Fonds propres	12 000 €	40%
TOTAL	30 000 €	100 % du montant global de l'opération

Monsieur SINOQUET, Maire de CROUY SAINT PIERRE, demande si plusieurs cabinets ont été consultés pour évaluer le coût de réalisation de ce diagnostic.

Madame LEPOIX indique que le choix du cabinet n'est pas encore arrêté et que plusieurs devis seront bien entendus demandés. Lorsque le choix sera effectué, il sera bien évidemment présenté en Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 13**, approuve le principe de la réalisation d'un diagnostic culturel à l'échelle intercommunale et valide les objectifs de la démarche tels qu'exposés ci-dessus. A cet effet, il autorise le Président à déposer un dossier de candidature pour l'appel à projets auprès des services de la Région des Hauts de France et à lancer les procédures nécessaires au recrutement d'un prestataire chargé d'accompagner la Communauté de Communes Nièvre et Somme dans cette démarche. Enfin, il autorise aussi à solliciter tout concours financier susceptible d'accompagner cette opération auprès de l'État, de la Région, du Département, et de tout autre partenaire et approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus qui en découle.

Madame LEPOIX ajoute que l'équipe culturelle a déposé une demande de subventions auprès de la Région HDF et que les 26 000 euros ont été accordés pour le Programme d'Action Culturelle 2026.

Madame CLABAULT, Directrice Générale des Services, mentionne également la subvention DETR qui a été accordée pour le projet d'aménagement du Prieuré de MOREAUCOURT. Le 15 juin 2026, la CCNS a reçu l'arrêté de subvention pour un montant de 34 500 euros, ce qui avait été demandé.

AUTRES :

- **Création des commissions thématiques intercommunales (remplace la délibération du 29 Avril 2026)**

Lors du dernier Conseil communautaire, la délibération adoptée concernant la création des commissions thématiques intercommunales fixait à 2 le nombre de conseillers municipaux maximum pouvant participer à chacune des 11 commissions thématiques. Suite à des réajustements et compte tenu du nombre de demandes reçues, Monsieur le Président propose que chaque commission puisse comporter des conseillers municipaux des communes membres qui ne sont pas délégués communautaires avec au maximum 10 membres au total par commission (délégués communautaires + conseillers municipaux).

Les autres éléments, notamment la création des 11 commissions thématiques intercommunales restent inchangés.

Afin d'être le plus équitable possible entre les conseillers municipaux qui ont candidatés, Monsieur le Président propose qu'il n'y ait qu'une seule personne représentante de sa commune par commission. Au-delà de cette condition, s'il y a plus de 10 candidatures, le tirage au sort sera instauré.

Un cas particulier se présente pour plusieurs commissions. Plusieurs conseillers municipaux d'une même commune souhaitent candidater. Ainsi, un pré tirage au sort sera effectué entre les conseillers municipaux de cette commune afin de ne pas biaiser le tirage au sort final.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 14**, approuve la nouvelle modalité de composition des Commissions thématiques intercommunales déterminant le nombre de membres conseillers municipaux et communautaires au sein de chacune des commissions.

- **Complétude des commissions thématiques intercommunales**

Les conseillers municipaux pouvant désormais faire partie des 11 commissions thématiques intercommunales, un appel à candidatures a été effectué auprès des communes.

Pour rappel, les 11 commissions thématiques sont les suivantes :

- Finances – Fonctionnement - Ressources Humaines
- Energies renouvelables - Constructions et Services publics- Aires d'accueil des gens du voyage
- Logement et cadre de vie
- Education - Jeunesse et sports - Personnes âgées - Projet Alimentaire Territorial
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Environnement – GEMAPI

- o Culture – Patrimoine – Archives
- o Développement économique
- o Tourisme - Représentations extérieures
- o Assainissement Non Collectif
- o Petite enfance

➤ **AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**
A LA COMMISSION FINANCES-FONCTIONNEMENT-RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 15**, désigne comme membres de la commission Finances – Fonctionnement – Ressources Humaines *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

- Monsieur DE LIMERVILLE
- Monsieur WALIGORA
- Monsieur GUILLOT
- Monsieur SINOQUET
- Monsieur PINCHON
- Monsieur COLOMBEL
- Monsieur OLIVIER
- Monsieur BELLAREDJ

- ✚ CAPPE Catherine (SAINT SAUVEUR)
- ✚ MARECHAL-DULYS Alison (DOMART EN PONTIEU)

➤ **AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**
A LA COMMISSION ENERGIES RENOUVELABLES - CONSTRUCTIONS ET SERVICES PUBLICS
- AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 16**, désigne comme membres de la commission Energies renouvelables - constructions et services publics - aire d'accueil des gens du voyage *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

- Madame LEMAIRE
- Monsieur ROHAUT
- Monsieur BONVARLET
- Monsieur HENRY
- Madame LEPOIX
- Monsieur LECLERCQ
- Monsieur TIRMARCHE

- ✚ CARPENTIER Alain (PICQUIGNY)
- ✚ DELASSALLE Théo (RIBEAUCOURT)

✚ DEBRUYNE Ludovic (DOMART EN PONTIEU)

➤ AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
A LA COMMISSION LOGEMENT CADRE DE VIE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 17**, désigne comme membres de la commission Logement et Cadre de vie *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

- Monsieur DELASSUS
- Madame DE ALMEIDA
- Monsieur DELVILLE
- Madame LEPOIX
- Monsieur HENRY
- Monsieur GAILLARD

✚ SAINT Christine (BETTENCOURT SAINT OUE)

✚ BOIVIN Frédéric (HALLOY LES PERNOIS)

✚ LECUYER Dylan (DOMART EN PONTIEU)

Ainsi, il n'y aura que 9 membres dans la commission.

➤ AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
A LA COMMISSION EDUCATION - JEUNESSE ET SPORTS - PERSONNES AGEES - PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 18**, désigne comme membres de la commission Education - Jeunesse et Sports - Personnes Agées - Projet Alimentaire Territorial *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

Monsieur le Président indique qu'il y a déjà deux délégués communautaires de la commune de FLIXECOURT qui sont dans cette commission. Par conséquent, un des deux se retire, il s'agit de Monsieur TESTU.

- Madame LEBRUN
- Madame LEPOIX
- Madame DE ALMEIDA
- Madame CALAIS
- Madame DECERF
- Monsieur LOUETTE
- Monsieur HERBETTE
- Monsieur TIRMARCHE

✚ QUEVAL Béatrice (DOMART EN PONTIEU)

✚ SOUFFLARD Myrtille (RIBEAUCOURT)

➤ **AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**
A LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 19**, désigne comme membres de la commission Aménagement du territoire - Urbanisme *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

- Monsieur DE LIMERVILLE
- Madame BENEDINI
- Monsieur GUILLOT
- Monsieur LAGRANGE
- Madame DE ALMEIDA
- Monsieur MARECHAL
- Monsieur DUCROTOY
- Monsieur FOURNET

✚ RODY Christopher (FRANQUEVILLE)
✚ BOIVIN Frédéric (HALLOY LES PERNOIS)

➤ **AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**
A LA COMMISSION ENVIRONNEMENT – GEMAPI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 20**, désigne comme membres de la commission Environnement - GEMAPI *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

- Madame LEMAIRE
- Madame STEFANCZYK
- Monsieur PHILIPPE
- Monsieur MAUGER
- Monsieur WALIGORA
- Monsieur COLOMBEL
- Monsieur OLIVIER
- Monsieur DELASSUS

✚ LECUYER Dylan (DOMART EN PONTHEU)
✚ DUFRIEN Pascal (RIBEAUCOURT)

➤ AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
A LA COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE - ARCHIVES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 21**, désigne comme membres de la commission Culture – Patrimoine - Archives *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

Monsieur le Président indique que Madame POIRET de la commune de AILLY SUR SOMME et Monsieur GAILLARD de la commune de FLIXECOURT se retirent de la commission.

- Monsieur DELAFOSSE
- Madame DE ALMEIDA
- Monsieur LEFEBVRE
- Monsieur LOUETTE

- ✚ BOIVIN Frédéric (HALLOY LES PERNOIS)
- ✚ FAUCOURT Sylvie (HAVERNAS)
- ✚ LEITAO Antonio (AILLY SUR SOMME)
- ✚ TERNISIEN Claudine (BELLOY SUR SOMME)
- ✚ EXTREMERA Sandrine (DOMART EN PONTIEU)
- ✚ SENECHAL Leslie (FRANQUEVILLE)

➤ AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 22**, désigne comme membres de la commission Développement économique *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

- Monsieur DE LIMERVILLE
- Monsieur FOURNET
- Monsieur TIRMARCHE
- Monsieur HENRY
- Madame DIRUY
- Monsieur ROHAUT
- Monsieur DELFOSSE
- Madame LEPOIX

- ✚ PARMENTIER Cathy (FRANSU)
- ✚ DUMONTREUIL Arnaud (DOMART EN PONTIEU)

**➤ AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
A LA COMMISSION TOURSIME- REPRESENTATIONS EXTERIEURES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 23**, désigne comme membres de la commission Tourisme – Représentations extérieures *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

Monsieur le Président indique que Madame PADE de la commune de L'ETOILE se retire de la commission.

- Monsieur SINOQUET
- Monsieur CARLE
- Monsieur PHILIPPE
- Madame CALAIS
- Monsieur DELASSUS
- Monsieur BARBET
- Monsieur PINCHON

- ✚ TERNISIEN Claudine (BELLOY SUR SOMME)
- ✚ GODARD Margaux (DOMART EN PONTHEU)

Ainsi, il n'y aura que 9 membres dans la commission.

**➤ AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
A LA COMMISSION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 24**, désigne comme membres de la commission Assainissement Non Collectif *(en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026)* :

- Monsieur MARECHAL
- Madame STEFANCZYK
- Monsieur MAUGER
- Monsieur BONVARLET
- Monsieur GUILLOT
- Madame LEMAIRE
- Monsieur CLAEYS
- Monsieur BELLAREDJ

- ✚ RODY Christopher (FRANQUEVILLE)

Ainsi, il n'y aura que 9 membres dans la commission.

➤ **AJOUT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**
A LA COMMISSION PETITE ENFANCE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 25**, désigne comme membres de la commission Petite Enfance (*en plus des délégués communautaires déjà élus lors du Conseil communautaire du 29 avril 2026*) :

Monsieur le Président indique que Monsieur GAILLARD de la commune de FLIXECOURT se retire de la commission.

- Madame DE ALMEIDA
- Madame DECERF
- Monsieur MARECHAL
- Monsieur COLOMBEL
- Monsieur TESTU
- Monsieur BARBET
- Monsieur DETOURNE

- ✚ TERNISIEN Claudine (BELLOY SUR SOMME)
- ✚ HEROUART Céline (L'ETOILE)
- ✚ BLANGER Elodie (SAINT LEGER LES DOMART)

Monsieur le Président, au vu du nombre de candidatures proposées et du tirage au sort effectué, insiste sur un point, celui de tolérer une à deux absences mais pas plus. Une personne régulièrement absente sera remplacée par une autre personne plus assidue. En règle générale, les commissions ont lieu dans la journée mais il peut y en avoir le soir.

- **Collecte et traitement des déchets ménagers : Délégués de la CCNS à TRINOVAL (remplace la délibération du 15 Avril 2026)**

Considérant que M GOURGUECHON, Maire d'ARGOEUVES, a démissionné de son mandat de délégué communautaire et ne souhaite plus faire partie des délégués titulaires à TRINOVAL, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour le remplacer.

Il est proposé la candidature de Monsieur DE LIMERVILLE Gonzague, Adjoint au Maire d'ARGOEUVES.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 26**, approuve cette proposition et désigne comme nouveau délégué titulaire à TRINOVAL : Monsieur DE LIMERVILLE Gonzague.

Ainsi, les délégués titulaires et suppléants sont les suivants :

10 Délégués titulaires :

- ✚ GAILLARD Patrick
- ✚ HERBETTE Jean-Luc
- ✚ TIRMARCHE Ghislain
- ✚ DELASSUS Anthony
- ✚ DELAFOSSE Philippe
- ✚ LAGRANGE Louis
- ✚ DELVILLE Antony
- ✚ GUILLOT Manuel
- ✚ BONVARLET Freddy
- ✚ **DE LIMERVILLE Gonzague**

10 Délégués suppléants :

- ✚ FRANCOIS Philippe
- ✚ SINOQUET Régis
- ✚ PHILIPPE Didier
- ✚ BARBET Sébastien
- ✚ PINCHON Laurent
- ✚ LECLERCQ Christophe
- ✚ LOUETTE Vincent
- ✚ TESTU Olivier
- ✚ CALAIS Delphine
- ✚ DUCROTOY Stéphane

- **Collecte et traitement des déchets ménagers : Délégués de la CCNS au SMIRTOM Plateau Picard Nord (remplace la délibération du 15 Avril 2026)**

Par délibération en date du 15 Avril 2026, le Conseil communautaire délibérait pour désigner 14 délégués communautaires au SMIRTOM du Plateau Picard Nord. Or, les statuts du SMIRTOM prévoient pour la Communauté de Communes Nièvre et Somme 15 délégués dont 1 qui n'est pas issu des 14 communes du Domarfois.

Par conséquent, Monsieur le Président propose ce jour la désignation d'un quinzième délégué titulaire au SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

Il est proposé de désigner Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Vice-président et Maire de l'ETOILE qui est à TRINOVAL et a déjà des relations instituées. La mission étant de gérer peut-être un rapprochement entre le SMIRTOM Plateau Picard Nord et TRINOVAL.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 27**, approuve cette proposition et désigne comme délégué (hors communes du Domarfois) au SMIRTOM Plateau Picard Nord : Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Ainsi les **15 délégués** sont les suivants :

- ✚ MARECHAL Nicolas
- ✚ BELLAREDJ Philippe
- ✚ WALIGORA Jean-Luc
- ✚ CARLE Jean-Pierre
- ✚ PARMENTIER Vincent
- ✚ MAUGER Philippe
- ✚ ROHAUT Ludovic
- ✚ LEPOIX Brigitte
- ✚ OLIVIER Eric
- ✚ COLOMBEL Stéphane
- ✚ HAFIAN Yasmine
- ✚ CLAEYS Laurent
- ✚ POIRÉ Emmanuel
- ✚ CAUDRON Alexandre
- ✚ **TIRMARCHE Ghislain (hors périmètre SMIRTOM)**

- **Syndicat Intercommunal pour la gestion des locaux et terrains de la gendarmerie de Picquigny-Désignation des délégués de la CCNS (remplace la délibération du 15 Avril 2026)**

Considérant que M GOURGUECHON a démissionné de son mandat de conseiller communautaire et ne souhaite plus faire partie de ce syndicat, il convient de désigner un nouveau délégué.

Il est proposé la candidature de Monsieur DE LIMERVILLE Gonzague, Adjoint au Maire d'ARGOEUVES.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 28**, décide de désigner représentant de la CCNS au Syndicat Intercommunal pour la gestion des locaux et terrains de la gendarmerie de Picquigny, le nouveau délégué : Monsieur DE LIMERVILLE Gonzague.

Ainsi, les **24 délégués** sont les suivants :

- ✚ BENEDINI POLLEUX Catherine
- ✚ DETOURNE Sébastien
- ✚ POIRET Ludivine
- ✚ PINCHON Laurent
- ✚ PELTOT Delphine
- ✚ HERBETTE Jean-Luc
- ✚ LAGRANGE Louis
- ✚ DELFOSSE Jean-Philippe
- ✚ SINOQUET Régis
- ✚ FRANCOIS Philippe
- ✚ GUILLOT Manuel
- ✚ BONVARLET Freddy

- ✚ DELVILLE Antony
- ✚ CALAIS Delphine
- ✚ DECERF Florence
- ✚ FOURNET Freddy
- ✚ DELASSUS Anthony
- ✚ LEBRUN Céline
- ✚ PHILIPPE Didier
- ✚ TESTU Olivier
- ✚ DELAFOSSE Philippe
- ✚ LECLERCQ Christophe
- ✚ LEMAIRE Annick
- ✚ **DE LIMERVILLE Gonzague**

- **Désignation du délégué titulaire et de son suppléant de la Communauté de Communes au comité syndical de Territoire d'Energie Somme (remplace la délibération du 15 Avril 2026)**

Considérant que Monsieur SINOQUET, Maire de Crouy Saint Pierre, désigné par le Conseil communautaire par délibération n°69/2026 en date du 15 Avril 2026, ne souhaite plus être délégué titulaire au Syndicat Mixte TE 80 puisqu'il est déjà délégué de secteur.

Monsieur le Président propose de délibérer pour désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant.

Il est proposé que Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe, Vice-président Energies Renouvelables soit désigné titulaire au lieu de suppléant et Madame DE ALMEIDA soit désignée suppléante.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 29**, décide de désigner représentant de la CCNS au Comité syndical de Territoire d'Energie Somme (TE80), le délégué titulaire, Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe et comme déléguée suppléante, Madame Sylvie DE ALMEIDA, Maire de SAINT OUEN.

- **Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il appartient au conseil communautaire de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées consécutivement aux transferts de compétences entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale et il appartient au conseil communautaire d'en déterminer la composition.

La CLECT est chargée :

- d'évaluer le coût des charges transférées à la communauté de communes ;
- d'établir un rapport évaluant ces charges ;
- de proposer les montants des attributions de compensation correspondantes.

Monsieur le Président propose donc d'instituer cette CLECT entre la communauté de communes et ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Il propose que chaque commune dispose d'**un** représentant par commune.

Les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres.

Monsieur le Président indique que Madame CLABAULT, Directrice Générale des Services, transmettra un modèle de délibération pour les conseils municipaux qui sera envoyé demain, le 17 juin 2026.

Monsieur le Président mentionne la date du 15 septembre 2025, dernier délai pour délibérer en conseil municipal sur ce point.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **DELIBERATION 30**, approuve l'institution de la CLECT entre la Communauté de Communes Nièvre et Somme et ses communes membres aux conditions susmentionnées.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président aborde la question du trombinoscope recensant les 53 délégués communautaires, ce qui est aussi préconisé par la Préfecture. Ainsi, il nomme les délégués communautaires qui n'ont pas encore transmis leur photo et leur propose de se faire photographier par Monsieur DELAFOSSE Philippe qui a apporté son équipement photographique sur place et l'en remercie.

Monsieur SINOQUET, Maire de CROUY SAINT PIERRE, souhaite avoir le code WIFI de la CCNS.

Monsieur OLIVIER, Vice-président en charge du Logement et du cadre de vie, informe le Conseil communautaire du déroulement de la commission d'attribution OPAH qui s'est réunie le 4 Juin 2026 et dans laquelle 23 dossiers ont été examinés et où 58 349 euros d'aides ont été attribuées. Enfin, Monsieur OLIVIER communique quant à la prochaine commission logement qui aura lieu le 26 juin 2026 à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h11

++++

Compte rendu approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, le 9 juillet 2026, à l'unanimité des présents.

La secrétaire de séance,
Madame Sylvie DE ALMEIDA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie De Almeida', written over a horizontal line.

Le Président,
Monsieur Philippe FRANCOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Francois', written in a cursive style.